



## Délai de prescription

Par **Jojo87**, le **03/08/2019** à **03:24**

Madame, Monsieur,

Bonjour,

J'ai récemment discuté avec un professeur de droit pénal qui m'a dit que les délais de prescription peuvent être repoussés en fonction de la réouverture des dossiers liés à un jugement.

Donc, sur un jugement qui a eu lieu en 2012 dont le condamné a été condamné à 2 ans de sursis assorti de 1 an de mise à l'épreuve mais que son sursis a été révoqué en 2013 et qu'il a été incarcéré en 2017 sachant qu'en réalité il n'est pas coupable des faits qui lui furent reprochés. Les délais de prescription sont-ils reportés ?

Le condamné a les preuves de son innocence et bien plus encore. Il cherche un bon avocat afin de me faire une action en justice ou trouver un accord à l'amiable mais je suis un de ses proches et il souhaiterait avoir ces informations au préalable.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Par **Visiteur**, le **03/08/2019** à **08:25**

Bonjour

Sans connaissance des faits, je vous conseille cette lecture

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34705>